



Population : 526 977  
Nombre d'écoles (M-12) : 262  
Nombre d'élèves en M-12 : 66 323

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 1  
Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~9 000

## Gouvernance et réglementation

La School's Act, 1997 (Loi de 1997 sur les écoles) ne contient aucune disposition relative à l'enseignement à distance M-12. Par le passé, l'enseignement à distance était offert directement par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance par l'intermédiaire du Centre for Distance Learning and Innovation (CDLI). Toutefois, en avril 2017, les activités du CDLI ont été placées sous l'autorité directe du Newfoundland and Labrador English School District (NLESD) dans le cadre de l'initiative Flatter Leaner Management du gouvernement provincial. Comme le transfert a eu lieu tard dans l'année scolaire, les détails concernant ce transfert et la mise en œuvre subséquente du groupe d'apprentissage à distance n'ont pas encore été déterminés.

Avant le transfert, le CDLI recevait un financement global du gouvernement provincial pour l'administration, les salaires de tous les enseignants et du personnel, les activités d'élaboration des cours, les coûts de connexion à Internet et au réseau pour les écoles et l'intégration de la technologie M-12 pour le système scolaire provincial M-12. Le CDLI a également acheté et distribué tout le matériel et les logiciels nécessaires à la prestation de son programme d'apprentissage en ligne, y compris tout le matériel informatique, le matériel de vidéoconférence et les autres ressources d'apprentissage qui améliorent l'expérience d'apprentissage à distance. Enfin, le CDLI précise un certain nombre de conditions que les écoles participantes doivent respecter pour participer au programme d'enseignement à distance (p. ex., coordonner l'horaire de l'école à celui du CDLI, la désignation d'un ou de plusieurs enseignants ou membres du personnel comme les aides pédagogiques (enseignant médiateur) ou membre de l'équipe de médiation, etc.). Toutefois, il faut préciser que NLESD est à analyser ces pratiques et politiques dont bon nombre ne seront pas finalisées avant la fin d'une année scolaire complète (c.-à-d. 2017-2018).

Le suivi de l'enseignement à distance est depuis longtemps effectué à l'aide d'un système d'inscription hébergé sur le portail du CDLI. Toutefois, ce suivi pourrait être effectué autrement étant donné les changements récents mentionnés ci-dessus. Les systèmes d'inscription font partie des discussions en cours au sein du conseil scolaire. Historiquement, ces données étaient disponibles par l'intermédiaire du K-12 School Profile System (le Système de profils scolaires M-12).

Enfin, le SNESD a signé un protocole d'entente avec le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador et le district scolaire représentant les Mi'kmaq (c.-à-d. Un district des Premières nations à l'échelle de la province) pour dispenser des cours d'apprentissage en ligne à leurs élèves à travers le CDLI.

### **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

Le Centre for Distance Learning and Innovation (CDLI) est le seul fournisseur d'enseignement M-12 dans la province. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, on y dénombrait 968 élèves inscrits et 1 764 inscriptions à 38 cours différents, représentant 103 écoles différentes. L'enseignement à distance M-12 est disponible au moyen d'une combinaison d'outils synchrones et asynchrones, l'enseignement synchrone étant la principale méthode.

Le CDLI offre également des classes de révision supplémentaires destinés aux élèves du secondaire. Ces classes de révision comprennent des leçons enregistrées et des vidéos qui présentent des questions et leur solution. Le contenu des vidéos se rapporte aux résultats d'apprentissage provinciaux.

### **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Bien que l'apprentissage mixte se fasse principalement au niveau postsecondaire à Terre-Neuve-et-Labrador, par le passé le CDLI permettait à tout enseignant de la province (y compris les chargées de classe) de s'inscrire sur leur portail et d'utiliser leur matériel didactique asynchrone pour l'enseignement en personne. Bien que le CDLI ait effectué le suivi du nombre d'enseignants inscrits au portail, le fait de détenir un compte dans le système ne signifie pas nécessairement que l'enseignant utilise les ressources en classe. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 7 267 enseignants et 261 directeurs d'école étaient inscrits au portail du CDLI. Si chaque enseignant ayant accès au portail du CDLI utilisait ce matériel avec une seule classe de 15 élèves, cela représenterait environ 109 000 élèves (soit presque le double du nombre total d'élèves de la maternelle à la 12e année dans la province). En réalité, puisque la majorité du contenu du CDLI est axé sur les niveaux secondaires, il est raisonnable de supposer qu'au mieux, pas plus de la moitié des quelques 16 000 élèves du secondaire de la province utilisent l'apprentissage mixte.